

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

7.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 5
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 6

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 de la Ville

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le treize mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, R. LHOSTE, M. FAYE, S. BOURDET, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, JM. GASSELIN, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux ;

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JC. PORCHERON	à	JP. AUBRUN
JL. DELERIN	à	JM. DURAND
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLET
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
S. CICERONE	à	P. BUCHET

Absents excusés : JP. AUBRUN, C. ALVARO.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Vu le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal, retraçant les recettes et les dépenses 2017 du budget de la Ville ainsi que les documents afférents

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 092-219200326-20180319-DEL180319_2-DE

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2017 de la ville présenté par l'Ordonnateur.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental




Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 30/03/18

Publication/Affichage du 03/04/18 au 03/06/18

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

